

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu

Date convocation : le 15 juin 2020

Date Conseil municipal : le 19 juin 2020 à 18h00 en mairie de Belvédère

Séance ordinaire,

Membres convoqués : Paul BURRO, Jean-Paul DUHET (arrivé à 18h05), René LAURENTI, Alice POLIZZI, Christophe CASSI, Thierry GIACOMO, Paul LABALESTRA, Benjamin VIALE, Christian ANTON, Steve CARPENTIER, Olga LAURENTI, Marc LAURENTI, René-Pierre GUIGO, Max LAMBERT, Christian FARAUT.

Pouvoir :

Absent : Marc LAURENTI

QUORUM ATTEINT

Secrétaire de Séance : Christian FARAUT

Au regard des prescriptions sanitaires liées au COVID 19, monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la tenue à huis-clos de cette séance.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la proposition de monsieur le Maire que cette séance ordinaire se tienne à huis clos.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal (voit PJ)
- 2- Approbation du compte administratif 2019
- 3- Approbation du compte de gestion 2019
- 4- Affectation du résultat
- 5- Vote des taxes
- 6- Budget primitif 2020
- 7- Commissions communales
- 8- CCAS- élection des Membres
- 9- CCID
- 10- Renouvellement du bail commercial du Grand Capelet
- 11- Bail commercial du dépôt de pain
- 12- Soutien aux commerces : exonération de charges
- 13- Délégués SICTIAM
- 14- Délégué communes forestières
- 15- Donation terrain Pichot
- 16- Travaux supplémentaires retable
- 17- Nomination référent Gendarmerie
- 18- Nomination référent Défense
- 19- Label bas carbone : subvention de la Région
- 20- Questions diverses

Début de séance : 18h00

1° Approbation compte-rendu du dernier Conseil municipal

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres présents s'il y a lieu d'émettre des remarques et/ou observations.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier Conseil municipal.

2° Approbation du compte administratif 2019

Le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de monsieur Jean-Paul DUHET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Paul Burro, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré par madame POLIZZI Alice ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi dans le tableau ci-joint ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
<u>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</u>						
Résultats reportés		36 505.02		428 077.95		464 582.97
Opérations de l'exercice	781 502.44	824 985.66	222 282.23	119 335.10	1 003 784.67	944 320.76
TOTAUX	781 502.44	861 490.68	222 282.23	547 413.05	1 003 784.67	1 408 903.73
Résultats de clôture		79 988.24		325 130.82		405 119.06
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	781 502.44	861 490.68	222 282.23	547 413.05	1 003 784.67	1 408 903.73
RESULTATS DEFINITIFS		79 988.24		325 130.82		405 119.06

2° Constate pour la comptabilité annexe les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-joints ;

3° Approbation du compte de gestion 2019

Dressé par Madame CARREGA Michèle Receveur

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulières et conformes

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 Au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

4° Affectation du résultat

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 79 988.24 euros

- un déficit de fonctionnement de :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	43 483.22 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	36 505.02 € 7
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	79 988.24 €
D Solde d'exécution d'investissement	325 130.82 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	325 130.82 €
Besoin de financement F	0.00 €
AFFECTATION = C	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	14 318.54 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2) DEFICIT REPORTE D 002 (5)	65 669.70 € 0.00 €

5° Vote des taxes

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote des taxes 2020.

Il propose au Conseil Municipal de conserver les mêmes taux d'imposition que l'année précédente.

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

- Décide de maintenir pour 2020 les mêmes taux qu'en 2019 des taxes locales soit :
 - Taxe foncière bâti : 8.23 %
 - Taxe foncière non bâti : 24.64 %

6° Budget primitif 2020

Le Maire présente le budget primitif 2020 au Conseil Municipal :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Charges à caractères général	256 150,00 euros
Charges de personnel	152 561,00 euros
Dépenses imprévues de fonctionnement	10 000,00 euros
Virement à la section investissement	14 318.54 euros
Autres charges de gestion courante	143 032.35 euros
Charges financières	12 727.35 euros
Charges exceptionnelles	5 550,00 euros
TOTAL DES DEPENSES	855 030.24 euros

FONCTIONNEMENT	
RECETTES	
Excédent reporté	79 988.24 euros
Atténuation de charges	7 000.00 euros
Produits de services	35 450.00 euros
Impôts et taxes	488 800.00 euros
Dotations et participations	179 342.00 euros
Autres produits de gestion	58 400.00 euros
Produits financiers	50.00 euros
Produits exceptionnels	6 000 euros
TOTAL DES RECETTES	855 030.24 euros

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Subvention d'investissement	13 518.00 euros
Remboursement d'emprunts	40 152.24 euros
Immobilisations incorporelles	5 000 euros
Immobilisations corporelles	147 750.00 euros
Immobilisations en cours	907 832.12 euros
TOTAL DES DEPENSES	1 114 832.12 euros

INVESTISSEMENT	
RECETTES	
Solde d'exécution d'investissement reporté	325 130.82 euros
Virement de la section d'investissement	14 318.54 euros
Produits cessions	50 000 euros
Opérations d'ordre entre section	1 941.00 euros
Fonds réserves	14 050.00 euros
Subventions d'investissement	708 212.00 euros
TOTAL DES RECETTES	1 114 252.36 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL oui l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 de la Commune.

7° Commissions municipales

Monsieur le Maire informe que les commissions municipales sont des commissions d'étude, elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur domaine de compétence, et qui doivent être soumises au conseil municipal.

Monsieur le Maire vous propose les commissions comme suit :

Agriculture / Artisanat / Tourisme

- BURRO Paul
- Jean-Paul DUHET
- René LAURENTI
- Thierry GIACOMO
- Paul LABALESTRA
- Max LAMBERT

Communication / Culture / Tourisme

- Paul BURRO
- Jean-Paul DUHET
- Alice POLIZZI
- Christophe CASSI
- Thierry GIACOMO
- Benjamin VIALE
- Christian ANTON
- Steve CARPENTIER
- Olga LAURENTI
- René Pierre GUIGO

Environnement / Sécurité / Travaux / Urbanisme

- Paul BURRO
- Jean-Paul DUHET
- René LAURENTI
- Alice POLIZZI
- Christophe CASSI
- Thierry GIACOMO
- Steve CARPENTIER
- Olga LAURENTI
- Marc LAURENTI

Finances

- Paul BURRO
- Alice POLIZZI
- Thierry GIACOMO
- Olga LAURENTI

Festivités / Jeunesse / Sport

- Paul BURRO
- Jean-Paul DUHET

- Thierry Giacomo
- Benjamin VIALE
- Steve CARPENTIER
- René-Pierre GUIGO
- Christian FARAUT

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la répartition des commissions et leur composition.

8° CCAS : Election des membres

- Vu l'article L 123-6 du CASF,
- Vu les articles L 123-8 et R 123-11 du CASF,

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS est présidé par ses soins conformément à la législation en vigueur.

Monsieur le Maire propose comme membres du CCAS issus du Conseil municipal :

- Christophe CASSI
- Benjamin VIALE
- Steve CARPENTIER
- Max LAMBERT

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'est pas en mesure de nommer un représentant issu des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Monsieur le maire constate l'absence de candidats issus de ces associations et décide de nommer 4 personnes qui participent à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune à savoir :

- Aline GIUGLARIS
- Mylène CLARET
- Christian LAMBERT
- Aline LUNARDI

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide de nommer membres du CCAS :

- **Christophe CASSI**
- **Benjamin VIALE**
- **Steve CARPENTIER**
- **Max LAMBERT**
- **Aline GIUGLARIS**
- **Mylène CLARET**
- **Christian LAMBERT**
- **Aline LUNARDI**

9° CCID

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. La CCID est composée de 7 membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président ;
- 6 commissaires.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI)) ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R*198-3 du livre des procédures fiscales).

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide d'établir les listes de propositions des commissaires titulaires et suppléants comme suit:

Liste membres titulaires	Liste membres suppléant
1. Simone LLADOS née GIORDAN le 20/10/1942 à Nice	1. Vincent GRILLO né le 09/11/1951 à Nice
2. Charly CORNILLON né le 04/12/1945 à Nice	2. Aline LUNARDI née PERRAUD le 26/06/1967 à Gassin
3. Yves GARIN né le 06/10/1954 à Nice	3. Yves NAPOLEONE né le 20/04/1954 à Blandan
4. Joséphine CERVEL née ROSSAZZA le 18/10/1938 à Nice	4. Pascale BELLEUDI née le 20/12/1965 à Nice
5. Gilbert BACCIALON né le 14/09/1952 à Nice	5. Emile FRANCO né le 07/04/1940 à Belvédère
6. Chantal NAPOLEONE née TRANQUILLI le 31/07/1955 à Nice	6. Serge MEZAILLES né le 07/08/1961 à Nice
	7. Gilbert ARMANINI né le 23/08/1940 à Nice

<p>7. Michel TERRENO né le 24/04/1957 à Nice</p> <p>8. Sandra AURECH née FARAUT le 27/01/1971 à Nice</p> <p>9. Michel BOIS né le 30/10/1944 à Belvédère</p> <p>10. Christian LAMBERT né le 27/04/1956 à Nice</p> <p>11. Raymonde NAVELLO née FESSEMAZ le 30/05/1947 à Belvédère</p> <p>12. Stéphane LAURENTI né le 24/03/1966 à Nice</p>	<p>8. Jacqueline LAURENTI née MAIFFREDI le 09/03/1948 à La Roquette</p> <p>9. Max LAMBERT né le 13/12/1940 à Belvédère</p> <p>10. Francis PASQUA né le 15/04/1960 à Nice</p> <p>11. Martine CUENOT née GUIGO le 18/03/1957 à Nice</p> <p>12. Bérangère PANIZZI née CLAUSSE le 08/04/1981 à Nice</p>
--	---

10° Renouvellement du bail commercial du Grand Capelet

Le bail commercial de l'Hôtel du Grand Capelet arrivant à terme, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur son renouvellement dans les termes identiques au bail antérieur.

- La période concernée 2019-2028
- Montant du loyer 7800 euros / an (réévaluable tous les 3 ans).

11° Bail commercial du Dépôt de Pains

Monsieur le Maire pour faciliter l'arrivée de ce nouveau commerce et permettre à aux propriétaires des murs de l'ancienne boulangerie de trouver un repreneur, monsieur le Maire avait un bail commercial précaire pour un dépôt de pain.

Monsieur le Maire vous propose aujourd'hui de vous prononcer sur le bail commercial définitif.

- Période concerné 2020-2028
- Le preneur : SARL « Les petits aiglons »
- Montant du loyer : 300 euros /mois réévaluable tous les 3 ans.

12° Mesures de soutien aux commerces

Monsieur le Maire rappelle les évènements sanitaires liés au COVID 19 et l'impact économique important que le confinement a eu sur les commerces de la commune ouvert durant cette période.

Afin que la commune de Belvédère soutienne les commerces locaux, monsieur le Maire propose les dispositions suivantes :

- Exonération totale des loyers des mois de mars, avril et mai pour les commerces ouverts à l'année sur la commune et bénéficiant d'un local dont les murs sont la propriété de la commune.

(Les commerces concernés sont : La pizzeria Lou Mérenda, Le restaurant-Tabac Les Arcades néanmoins cet établissement continuera à payer le loyer relatif à la location des murs du local propriété de monsieur Eusebi Marcel pour un montant de 150° et le dépôt de pains)

- Exonération totale des droits de place pour l'année 2020

(Etablissements concernés : Le bar des Tilleuls, Les Arcades et Lou Mérenda)

Monsieur René Laurenti Adjoint, sort de la salle et ne participe pas au vote.

13° Nomination délégué SICTIAM

Le SICTIAM est un syndicat mixte ouvert basé en région PACA.

Ses missions couvrent le système d'information de ses adhérents, la dématérialisation et les services numériques en général. Il est également en charge du déploiement du Réseau d'Initiative Publique des Alpes-Maritimes.

Membre titulaire proposé : Paul BURRO

Membre suppléant : A déterminer

14° Nomination délégué à l'association des Communes Forestières

L'Association des Communes Forestières du Var conseille, forme et informe les élus sur tous les sujets liés à la forêt et l'environnement. Elle a un rôle de représentation des collectivités et fait émerger des projets de développement durable des territoires forestiers.

Elle s'engage à :

- défendre les intérêts des communes ;
- accompagner les communes ;
- appuyer les territoires pour la protection du patrimoine forestier ;
- participer à la mise en valeur le patrimoine forestier avec valorisation économique, sociale et environnementale du territoire boisé.

Il conviendra de nommer un délégué titulaire et un suppléant :

- Délégué Titulaire : Paul BURRO
- Délégué Suppléant : Benjamin VIALE

15° Donation terrain PICHOT

Monsieur Pichot souhaite faire donation à la commune de sa parcelle cadastrés section F 235 d'une superficie de 8260m² sis lieu-dit Castellarou (plateau de Tréminil).

Comme pour toute donation un acte administratif n'est pas envisageable et la transaction doit être réalisé par acte notarié qui sera pris en charge par la commune.

16° Travaux supplémentaires « Rénovation du retable »

- Vu la délibération n°18-029 en date du 27 décembre 2018,
- Considérant qu'il est apparu que le mur situé derrière le retable était fortement humide et sa restauration à la chaux est devenue indispensable,
- Considérant qu'une partie du retable devait être restaurée sur place au moment remontage du retable, mais au regard de l'état du bois, la restauration complète de cette partie restée à l'Eglise est nécessaire.

Monsieur le Maire présente le montant des travaux envisagés :

- Restauration prévue initialement : 11 930 euros HT
- Restauration complémentaire du retable : 7 753 euros HT
- Restauration du mur à la chaux : 5 667 euros HT

Total de l'opération 25 350 euros HT.

Il convient de préciser que le transport du retable et sa protection a eu un cout de 4 000 euros déjà réglé. Ce montant ne pourra pas être retenue dans le plan de financement.

Plan de financement :

Cout du projet	Financeurs	Montant de participation	Taux de participation
21 350 euros HT	Conseil Départemental 06	17 080 euros	80 %
	Commune	4 270 euros	20%

Le Conseil municipal ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la réalisation des travaux
- D'approuver le plan de financement mentionné ci-dessus
- D'autoriser monsieur le Maire à solliciter le Conseil départemental 06 conformément au plan de financement approuvé.

17° Nomination référent Sécurité

La Gendarmerie demande à la commune de désigner un référent sureté pour la commune de Belvédère.

Monsieur le Maire vous propose de nommer à cette fonction :

- Monsieur LAURENTI René en ce qui concerne le village
- Monsieur DUHET Jean-Paul en ce qui la Gordolasque et les quartiers.

18° Nomination référent Défense

Le référent défense est l'interlocuteur privilégié du secrétariat général du conseil supérieur de la réserve militaire pour tous les sujets relatifs à l'application des dispositions de la convention et le relais d'informations entre le ministère de la défense, l'entreprise et les collaborateurs réservistes. Pour l'aider dans sa tâche, le référent défense, à la fois médiateur et fédérateur, bénéficie du soutien du secrétariat général du conseil supérieur de la réserve militaire, du correspondant défense de sa région et des représentants des forces armées au niveau local. Monsieur le Maire vous propose monsieur DUHET Jean-Paul en qualité de référent défense.

19° Label Bas Carbone : Subvention de la Région

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de plantation dans la parcelle 26 de la forêt communale.

Il s'agit de proposer l'installation de 1 100 plants forestiers. Cette plantation permettra d'assurer le renouvellement de la forêt tout en diversifiant les essences

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 31 950 HT pour une surface traitée de 1.00ha.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-Approuve le projet de travaux de régénération de mélèze de la parcelle 26 selon le plan de financement ci-dessous :

Montant prévisionnel HT	100%	31 950 €
Région	40%	12 780 €
Mécène	60%	19 170 €

-Sollicite une subvention de 40% de la part de la Région

-dit que la part communale est inscrite au budget communal.

-Autorise le Maire à mener à bien cette opération et à signer tous les documents y afférents.

20° Questions diverses néant

Le Maire,
Paul BURRO



Fin de séance : 20h40